

**POUVOIR ET SOCIETE EN
ARLES AU XE SIECLE**

par Marti AURELL i CARDONNA

Avant le Xe siècle, l'absence de sources écrites plonge la ville d'Arles dans une obscurité que seules les timides lueurs des prospections sur le terrain et de quelques mentions éparses puisées dans les annales étrangères et des vies de saints parviennent à percer. Ce que nous savons sur l'histoire de ce centre urbain au très Haut Moyen-âge peut se résumer en quelques lignes (1). Autour de l'année 400, un éclatant passé lui vaut la Préfecture des Gaules. Sa prééminence politique sur un vaste territoire persiste aux époques mérovingienne et carolingienne, tandis qu'un représentant unique du pouvoir royal en Provence s'intitule "comte d'Arles" (2). Mais l'héritage le plus décisif que l'Antiquité tardive et l'enfance du Moyen-âge aient légué à cette ancienne civitas romaine demeure son poids sur la carte religieuse de l'espace situé entre Rhône et Durance. Très tôt devenue le siège d'un métropolitain, le territoire placé sous le contrôle de l'archevêque d'Arles est immense : il s'étend vers l'est jusqu'à Hyères. Or, au Vie siècle, la cité connaît une certaine prospérité. Une nouvelle cathédrale, construite sur son emplacement actuel, est attestée en 508. A cette date, saint Césaire travaille à l'implantation d'une communauté de moniales là où se hissaient jadis les anciens bâtiments épiscopaux. En 565, une première construction du monastère de l'Hilarianum est réalisée à Trinquetaille. Toutefois, cette première renaissance, religieuse en même temps qu'urbaine, ne fait pas long feu.

La deuxième vague des invasions ralentit considérablement le rythme de croissance de la cité du delta. Elle est pillée à plusieurs reprises, si l'on en croit les Annales Bertiniani et les autres sources narratives, toujours prêtes à noircir le tableau des méfaits de l'envahisseur, exécuteur d'un châtement divin. Les Sarrasins atteignent ainsi la ville en 734, 842 et 850 ; en 859, c'est le tour des Normands ; en 869, une bande musulmane capture l'archevêque Roland en Camargue ; en 883, les Arlésiens restaurent la tombe de saint Césaire qui, située hors les murs, a été dévastée (3). Dans un tel contexte, la fonction militaire prend, aux VIIIe et IXe siècles, le pas sur la fonction religieuse. La topographie urbaine apparaît alors en pleine rétraction défensive. Certains quartiers sont abandonnés à l'intérieur des remparts. L'amphithéâtre est aménagé en forteresse, en enceinte réduite, qui apporte la protection nécessaire en cas de danger. Un mouvement inverse dans le sens de la détente ne tarde néanmoins guère à s'amorcer.

Une fois les sombres nuages de cette période trouble dissipés, la ville retrouve son essor. Entre 897 et 972, les textes corroborent l'existence de plusieurs églises suburbaines qui servent de lieu de culte aux habitants de quelques faubourgs embryonnaires. La naissance de ces nouveaux quartiers témoigne de la vitalité retrouvée par Arles à l'orée du Xe siècle. Tandis que l'espace occupé par ses habitants ne cesse de grandir, débordant les anciens remparts, un nouveau rôle est dévolu à la cité du delta en pleine mutation. A cette époque, l'activité du scriptorium du chapitre Saint-Etienne s'amorce. Une trentaine d'actes, retranscrits dans l'Authentique de la cathédrale, nous éclairent, quelques décennies avant l'an mil, sur la société arlésienne, à l'intérieur de laquelle le clergé et l'aristocratie semblent tenir le haut du pavé.

L'emprise du clergé

Au Xe siècle, la densité des lieux de culte dans la ville d'Arles est grande, comme le montre l'examen de la carte de ses églises. La cathédrale Saint-Etienne, devenue plus tard Saint-Trophime, ne suffit plus à assurer les offices religieux à une population urbaine en pleine croissance. En 897, le testament de l'archevêque Rostaing, rédigé en faveur des moniales de Saint-Césaire, mentionne trois nouvelles églises ouvertes au culte : Saint-Julien, située au nord de l'ancienne cité romaine ; Saint-Martin, à l'ouest, sans doute extra-muros ;

Saint-Geniès, qui deviendra au XI^e siècle le prieuré victorin de Saint-Honorat (4). Comme Saint-Geniès, Saint-Pierre de Fabregoule se trouve, loin des murailles de la ville, dans le cimetière des Alyscamps ; cette église apparaît pour la première fois dans une donation datée du long règne de Conrad de Jurane (937-994) (5). Saint-Laurent, sis à l'emplacement du futur Vieux-Bourg, est attesté dès 972 (6). Quelques décennies après, Sainte-Marie est bâtie en face de la cathédrale (7). Les autels de toutes ces églises conservent les restes des saints qui firent rayonner la gloire d'Arles à l'époque paléo-chrétienne et au Haut Moyen-Age : Génies, Sauveur, Trophime, Hilaire et Césaire (8). Cette cité, sacralisée par les reliques qui reposent dans ses chasses, étend son influence religieuse au-delà de son territoire suburbain.

Dans son arrière-pays, les Arlésiens restaurent des églises que les prêtres de l'entourage épiscopal vont desservir. En novembre 824, le comte Leibulf donne à l'archevêque l'église de Saint-Pierre de Camppublic, en Argence, avec ses trois autels consacrés respectivement à cet apôtre, à Notre-Dame et à Saint-Jean-Baptiste ; deux mois après, Louis le Pieux confirme, dans le palais d'Aix-la-Chapelle, cette cession (9). Ce privilège impérial cite également Saint-Vincent et Saint-André, églises construites sur l'île de la Cappe, au grand Plan du Bourg. Les murs de Saint-André abriteront, pendant quelques années, une communauté monastique (10). Non loin de là s'érige, dès la seconde moitié du Xe siècle, l'église de Sainte-Marie du Galignan (11). L'église de Sainte-Marie de Ratis, mentionnée au milieu du Vie siècle par le testament de Césaire, réapparaît dans l'inventaire des biens de l'archevêque Manassès (920-961), sans qu'il soit possible de déterminer si elle avait été abandonnée à l'époque de la dislocation de l'empire carolingien (12). Ce dernier document fait allusion à l'église de Saint-Pierre de Méjanès (13). En 975, le successeur de Manassès, Itier, encourage Teucinda, une noble arlésienne, à restaurer Saint-Hippolyte de Crau (14). Cette grande dame avait été, par ses largesses, à l'origine de la fondation du monastère de Montmajour en 954 (15). C'est, en effet, d'Arles que part un mouvement de renouveau monastique, comme le prouve, outre l'exemple de la Cappe et de Montmajour, celui de Fos. En 989, l'archevêque Annon dote généreusement la communauté qui s'est établie à Saint-Gervais pour vivre selon la règle de Saint-Benoît, lui accordant la dîme sur la pêche de Martigues. Trois ans plus tard, il confirme le prêtre Paton dans sa fonction d'abbé de ce jeune monastère (16). La reprise du culte et de la vie monastique en Argence, Camargue et Crau sont significatifs du rayonnement du clergé arlésien.

Le prestige du successeur de Trophime, jadis clef de la défense urbaine face aux invasions et désormais instigateur de la reconstruction, ne fait que grandir à la fin du Xe siècle. Autour des années 986 et 992, l'archevêque d'Arles devient le seul métropolitain de Provence. Tous les prélats du comté ont été sacrés de ses mains. En outre, comme le montre l'évolution des formulaires de soumission à l'archevêque, les nouveaux évêques lui jurent non seulement l'obéissance canonique mais lui prêtent aussi le serment de fidélité (17). Ces ecclésiastiques sont souvent issus du chapitre de Saint-Etienne et se rendent, de temps à autre, à la ville qui assura leur formation cléricale, où ils siègent entre les membres de la suite du métropolitain. Parmi ceux-ci, Gontier (950-973) et Riculf (973-1000), évêques de Fréjus, et Airard (948-992), évêque de Vénasque, proviennent sans aucun doute de la cour du prélat arlésien. Les listes des souscripteurs des actes dressés dans la cité nous prouvent l'existence d'un groupe bien fourni de chanoines. Le chapitre semble régi encore par la règle d'Aix. Outre Umberto, prévôt, le doyen Vuadalde et le chantre Audibert dirigent la communauté canoniale sous l'épiscopat d'Itier (963-981). Les clercs d'Arles sont qualifiés par différents attributs - presbyter, sacerdos, levita-, qui témoignent d'une hiérarchie dans les ordres qui leur ont été conférés (18). Les relations que les chanoines entretiennent avec leur prélat sont souvent conflictuelles : ainsi le pape Jean XVIII doit trancher sur le litige qui oppose le chapitre à

l'archevêque Ponç de Marignane et à son père Francon au sujet de l'église de Saint-Hippolyte de Crau (19). Le malaise qui existe au sein de l'Eglise pré-grégorienne transparait dans cette affaire.

L'existence dans la cité de ce groupe de prêtres justifie, en grande partie, les activités économiques d'Arles. Les ressources de l'épiscopat sont grandes. L'inventaire du domaine de l'archevêque Manassès montre qu'il s'étend en Argence, en Autavès, en Camargue, en Crau - jusqu'à Salon- et autour de Fos (20). C'est dire sur la totalité du territoire de son diocèse. L'archevêque d'Arles devient, sans conteste, le seigneur du Bas Rhône. Enrichi par ses tasques, ses pacages et ses dîmes, ce prélat, dépensier, encourage le commerce dans sa ville. Les textes mentionnent, en effet, le marché d'Arles qui, renfermé encore dans les enceintes de la cité romaine (21), reçoit principalement des produits provenant d'un espace proche et restreint. L'essor du commerce y amène, en outre, des marchandises d'origine plus lointaine, nécessaires à la liturgie et à la modeste école capitulaire. Quelques artisans travaillent pour la cathédrale et collaborent à la reconstruction des églises. La communauté juive semble bien enracinée en Arles : certains de ses membres possèdent des terres dans son arrière-pays (22). Sans doute ses membres s'occupent-ils de gérer une partie du patrimoine de l'archevêque, comme cela ressort des documents plus tardifs du XIIe siècle.

Ces timides manifestations d'artisanat et de commerce ne devraient pourtant pas nous induire en erreur. C'est l'agriculture qui l'emporte de loin parmi les activités de la population arlésienne. Même à l'intérieur de la cité, le tissu urbain est lâche : les maisons comportent un jardin, dont la culture représente un élément d'appoint pour l'économie domestique (23). Aspect bien plus décisif, autour de la ville, le mouvement d'assèchement et de défrichement commence à s'animer. Ici encore, le rôle de l'archevêque, grand propriétaire foncier, se fait sentir. Il dispose de son temporel par le biais des contrats de complant, particulièrement avantageux pour les laboureurs qui peuvent conserver en alleu la moitié de ces terres, une fois leur rentabilité assurée (24). Les paysans reçoivent ainsi des parcelles à remettre en valeur en Argence, à Laurade, à Salon et même dans le pays d'Apt, telle est l'étendue de la main-mise du prélat sur toute la Provence. Ces contrats mentionnent toujours la culture de la vigne et il serait aisé d'établir un lien, peut-être hâtif, entre les besoins de la liturgie et ce choix agricole. En définitive, toutes les activités de la cité du delta semblent dépendre, d'une façon ou d'une autre, du clergé, qui fait rayonner l'influence de la ville dans toute la Provence et au-delà.

En Arles, la consommation de ce secteur tertiaire avant la lettre apparaît comme le catalyseur du développement urbain. Mais nos sources d'origine ecclésiastiques ne tendraient-elles pas à exagérer le rôle dévolu au clergé ? N'exerceraient-elles pas l'influence du verre grossissant sur un groupe clérical dont la place dans la société urbaine est moindre ?

La force de l'aristocratie

La prépondérance du clergé dans la vie arlésienne, indéniable sur le plan économique, devient relative lorsqu'on analyse la véritable nature des pouvoirs de la ville. Tout pousse à croire que l'archevêque partage sa puissance politique avec les magnats laïcs. Les grands de Provence contrôlent, de prime abord, l'élection archiépiscopale. Prenons l'exemple de Manassès, archevêque d'Arles entre 920 et 961. Ce personnage est le neveu d'Hugues d'Arles, roi d'Italie, et de Boson, comte de Provence (25). En plaçant leur parent sur le siège métropolitain, ces détenteurs du pouvoir royal étendent leur main-mise sur le Bas Rhône et au-delà. A la fin de notre période la situation reste inchangée. Entre 994 et 1030, l'archevêque d'Arles s'appelle Ponç de Marignane. Or, ce prélat appartient à l'une des plus importantes familles provençales, possessionnée dans la région de Berre.

Son frère, Francon est nommé, à l'ombre de la faveur comtale, vicomte de Fréjus. Sa tante Profecta, épousant Ponç le Jeune, tige de la maison de Baux, apportait à ce lignage l'essentiel de son patrimoine (26). Ainsi, Guilhem II et Guilhem III, marquis de Provence, distribuent les évêchés entre leurs lieutenants. Ils agissent à l'égard des sièges ecclésiastiques dans le même esprit qu'ils partagent les terres conquises ou confisquées à l'est du comté au cours des crises bourguignonnes et sarrasines. La familia épiscopale et les quelques maisons nobles de Provence sont parfaitement imbriquées : au sein du groupe des guerriers se recrute la fine fleur du haut clergé arlésien. Il découle de cette situation une grande confusion entre les patrimoines laïques et cléricaux : c'est vers des sires fidèles, ses parents, que vont les bénéfices que le métropolitain octroie sous forme de précaire (27). A la veille de la réforme grégorienne, l'épiscopat d'Arles fournit un bel exemple de simonie.

Cette aristocratie est arrivée en Provence de fraîche date. Beaucoup de ses membres sont, en effet, des étrangers. Plutôt, ils appartiennent à cette génération de Provençaux qui, exilés en Bourgogne au début du Xe siècle, regagnent leurs domaines d'origine vers 972 (28). Ils apportent dans leurs bagages une autre conception des institutions politiques et des relations sociales qu'ils tentent de greffer en Provence. Cette acculturation ne réussit pas d'emblée. Au contraire, dans un premier temps, elle ne fait qu'accroître le fossé entre deux groupes ethniques qui se rencontrent au sommet de la hiérarchie sociale.

Lors d'un plaid qui se déroula en Arles, en 970, devant le comte Guilhem II, le scribe prit bien soin de diviser les juges entre Romains, d'une part, et Saliens, de l'autre (29). Les deux statuts juridiques qui séparaient Francs et Latins coïncidaient avec deux mentalités diamétralement opposées : l'une, celle du rite, de la dation des mains, l'autre celle de la *conventia*, du contrat et de l'écrit (30). Le choc entre ces deux mondes différents avait déterminé l'évolution politique de la Provence pendant tout le Haut Moyen-âge. A l'approche de l'an mil, le comté panse les blessures provoquées par une longue période de luttes intestines. Le retour à l'ordre prépare irrésistiblement la fusion de ces deux univers.

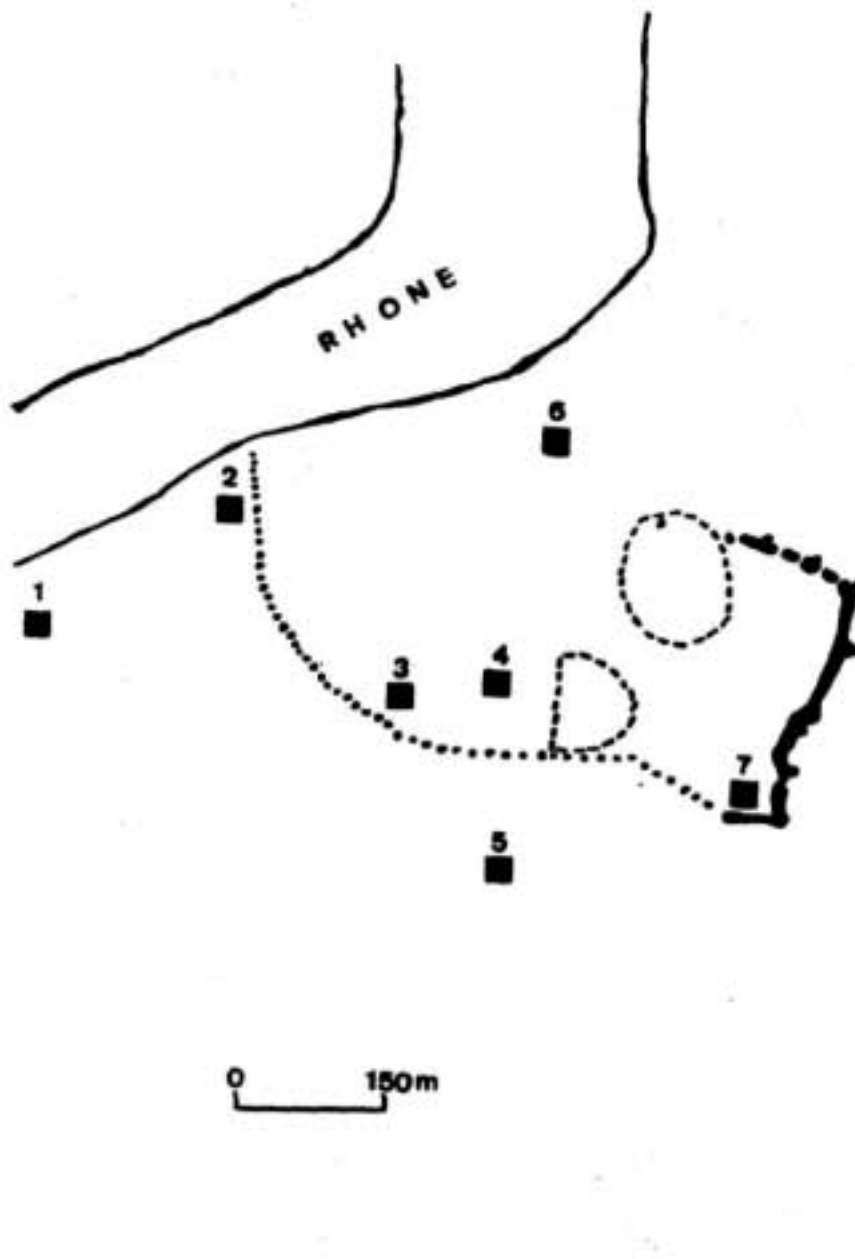
A cette époque, la noblesse est engagée dans l'occupation de la Provence Orientale. Elle mène, dans la suite du comte, un genre de vie militaire, itinérant, et fonde sa subsistance sur la consommation dans des domaines fort éparpillés et sur le pillage. Les résidences que les Marseille, les Reilianne-Vence, les Châteaurenard et les Baux possèdent en Arles ne sont encore que des simples pieds-à-terre urbains. Ces absences prolongées renforcent la puissance de l'archevêque, qui trouve de moins en moins de contre-pouvoirs à l'intérieur de la ville. Après les crises du IXe et Xe siècles, il ne reste en Arles que l'ombre du puissant *vicarius* qui représentait l'empereur à la tête du comté autour de 850. A la fin du Xe siècle, un nommé Bon-Filh occupe sa place ; personnage obscur et effacé, ses modestes fonctions rappellent celles d'un véritable viguier sous la dépendance directe du comte. Que sont-elles devenues, d'ailleurs, ces autres bonnes institutions d'antan qui animaient, encore à l'époque carolingienne, la vie publique de la cité ? Les collèges de juges, dont les assemblées générales s'inscrivaient dans la ligne du système judiciaire romain le mieux au point, ont disparu. Les échevins ont emporté dans leur tombeau le code de Justinien ; les avocats qui animaient les débats publics avec l'aisance que leur apportait une culture juridique bien assimilée appartiennent de même au passé. Ici encore la mutation a été radicale : les juges et les notables d'Arles préfèrent maintenant les occupations militaires, se déplaçant dans la suite du comte (31).

L'absence des sires laisse la place libre à un autre groupe social. Il s'agit des alleutiers, dont les domaines, qu'ils détiennent en pleine liberté, s'étendent dans la campagne arlésienne. Nous sommes mal renseignés sur ces personnages.

Au Xe siècle, leurs noms -comme celui de Daidonat, tige de la famille Porcelet- apparaissent rarement dans les textes. Ils souscrivent en dernière position les chartes du comte de passage en Arles ou bien ils sont désignés en tant que propriétaires de tel lopin de terre, situé autour de la ville. Ces hommes, libres et nantis, souhaitent intégrer le groupe restreint de la haute aristocratie. Leurs activités diffèrent, toutefois, considérablement de celles des guerriers. Plutôt que soldats, ils sont gérants d'un domaine agricole. Leur rayon d'action est encore fort limité : sur le plan politique, il ne concerne que la seule vie municipale ; sur le plan économique, il ne s'étend guère qu'à l'arrière-pays arlésien. Mais par leur fonction, par le contrôle accru des centres de décision de la cité, par les profits qu'ils tirent de l'exploitation de leurs domaines, les propriétaires terriens du Xe siècle préparent l'ascension sociale de leurs enfants et leur intégration à ce groupe qui, en plus de la richesse, possède le pouvoir de commander aux hommes. C'est de cette couche subalterne de l'aristocratie que naîtra la chevalerie urbaine, ce patriciat qui, au XIIe siècle, remplacera la vieille aristocratie au sommet de la hiérarchie sociale (32).

La personnalité de la ville d'Arles s'est forgée tout au long du Haut Moyen-âge au creuset des crises sociales et politiques qui se sont abattues sur la Provence. Sa topographie reflète, à l'orée du XIe siècle, un passé romain éclatant. Elle porte également la marque des différentes invasions qui l'ont contrainte au rétrécissement à l'intérieur de l'ancienne cité impériale. Là, l'enceinte, les portes monumentales, la forteresse des Arènes et tant d'autres détails de son plan révèlent sa fonction militaire. Cette activité passe, néanmoins, au second plan après la période de détente qui s'amorce au cours du dernier tiers du Xe siècle. Dans cette nouvelle phase de reconstruction, d'essor commercial et de défrichement agricole, Arles connaît le développement de la classe cléricale, élément qui devient le véritable moteur de sa croissance. La ville accueille aussi dans ses murailles les bâtiments qui abritent le comte et son entourage dans les haltes qu'ils s'y permettent au cours de leurs déplacements en Provence. Toute une population d'agriculteurs, d'artisans et de petits commerçants occupe ses enceintes. Si nous ajoutons à ces catégories sociales les groupes des alleutiers nous aurons un panorama complet de la société arlésienne du Xe siècle. A l'intérieur de ce monde hétéroclite de prêtres, de guerriers et de travailleurs, la couche des petits propriétaires terriens assure la stabilité des institutions municipales. La promotion qu'effectueront ces classes moyennes sera l'élément le plus déterminant de l'histoire sociale de la Provence des XIIe et XIIIe siècles.

LES EGLISES D'ARLES AU Xe SIECLE

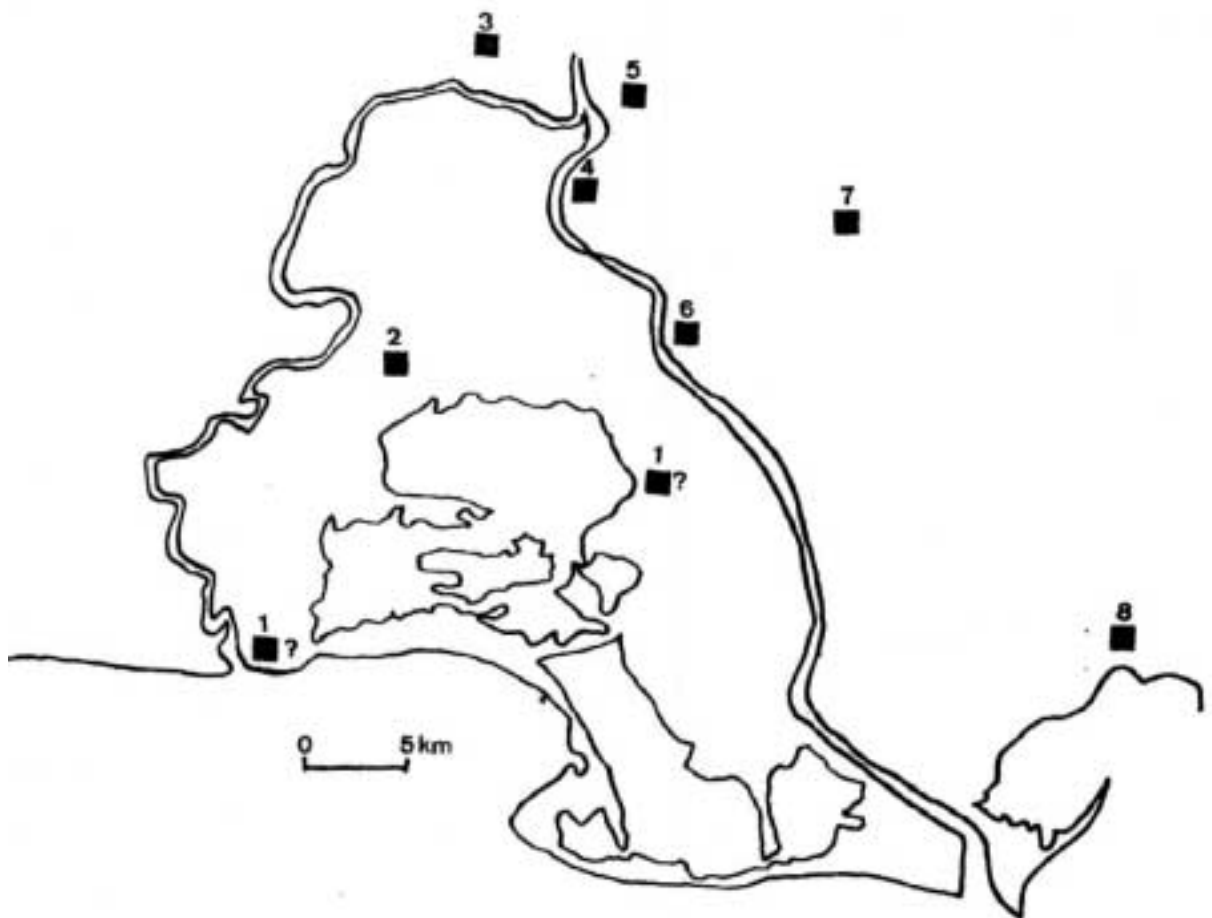


LEGENDE

- 1 - Saint-Iaurent
- 2 - Saint-Martin
- 3 - Sainte-Marie devant Saint-Trophime
- 4 - Saint-Trophime

- 5 - Saint-Pierre de Fabregoule
- 6 - Saint-Julien
- 7 - Saint-Césaire
- 8 - Saint-Geniès

EGLISES ET MONASTERES DE L'ARRIERE-PAYS D'ARLES (Ixe - Xe SIECLES)



LEGENDE

- 1 - Sainte-Marie de Ratis
- 2 - Saint-Pierre de Méjanes
- 3 - Saint-Pierre de Campublic
- 4 - Saint-Vincent et Saint-André de la Cappe
- 5 - Saint-Pierre de Montmajour
- 6 - Sainte-Marie de Galignan
- 7 - Saint-Hippolyte de Crau
- 8 - Saint-Gervais de Fos

NOTES

(1) Cf. 3.-M. ROUQUETTE, *Provence romane*, Paris, 1974, pp. 265-274 ; F. BENOIT et ses collaborateurs, *Villes épiscopales de Provence*, Paris, 1954, pp. 15-20 ; F. BENOIT, "Arles" dans *Encyclopédie Départementale des Bouches-du-Rhône*, Paris/Marseille, 1924-37, t. XIV, pp. 562-572 ; P.-A. FEVRIER, *Le développement urbain en Provence de l'époque romaine à la fin du XIVe siècle*, Paris, 1964, pp. 71, 115-118 et fig. 2 et 31 ; 3. HUBERT, "La topographie religieuse d'Arles au Vie siècle" dans *Cahiers archéologiques*, 1947, pp. 17-27.

(2) J.-P. POLY, *La Provence et la société féodale (879-1166)*, Paris, 1976, pp. 39-40.

(3) L. STOUFF, *La ville d'Arles à la fin du Moyen-Age*, thèse ronéotée, Aix, 1979, pp. 57-58 ; G. DUBY, *Hommes et structures du Moyen-Age*, Paris/La Haye, 1973, p. 118.

(4) J.-H. ALBANES, U. CHEVALIER, *Gallia Christiana Novissima*, Valence, 1901, t. III (Arles) (ci-dessous GCNN) n° 223 (6 VI 897).

(5) *Clavigeris Pétri ecclesiam quam nuncupant Phanabregoli (...) que sita esse foris muros Arelatis videtur*, B. GUERARD, *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, Paris, 1857 (ci-dessous CSV) n° 164 (937-994).

(6) *Mansiones foris menia Arelate civitatis, juxta aeccliam Sancti Laurentii positas*, GCNN n° 275 (26 IV 972 ?).

(7) Avant le XIe siècle, la cathédrale Saint-Etienne apparaît souvent sous le vocable Sainte-Marie : *basilicam Sancte Marie*, GCNN n° 131 (542 ?) ; *Sancte Marie, Sancti Stephani vel Sancti Genesii*, GCNN n° 195 (7 XI 824). Un acte du milieu du XIe siècle semble indiquer, pour la première fois, l'existence d'une église, différente de la cathédrale, consacrée à Notre-Dame : *mansiones cum curte et exago intra Sancte Marie et Sancti Stephani, clericis simul in commune viventibus ecclesie supradicti*, Bibliothèque d'Arles ms 1242 f° 55 (1037-1067).

(8) *Si me adjuvet Deus et istas reliquias sancti Salvatoris* GCNN n° 241 (I 920) ; *ad basilicam sancti Stephani, protomartiris Xpisti, ubi sanctus Trophimus preciosus corpore requiescit* GCNN n° 275 (26 IV 972) ; *et cetero sancti quorum (relique) in ipsa continentur ecclesia vel aliarum, scilicet Genesii, Honorati, Uarii, Sergi et Bacci* CSV n° 164 (937-994).

(9) *Cum altares très que sunt in honore Sancte Marie vel Pétri necnon Sancti Johann is*, GCNN n° 195 (7 XI 824) et 196 (3 I 825).

(10) GCNN t. II n° 62 et t. III n° 245 (13 VI 923).

(11) CSV n° 164 (937-994).

(12) GCNN n° 131 (542 ?) et 261 (vers 950). Il est difficile de situer l'emplacement de cette église en Camargue. D'après Dom Chanteloup, auteur d'une *Histoire de Montmajour au XVIIIe siècle*, Sainte-Marie de Ratis n'est qu'un vocable ancien des Saintes-Mariés de la Mer (Bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence ms 554 f° XXXIII). La donation que Raimbaud de Reillanne fit de Sainte-Marie de Ratis aux chanoines d'Arles en septembre 1061 (GCNN n° 414) nous pousserait à la situer à Saint-Vincent de Canois, au coeur du temporel camarguais du chapitre. L'identification avec les Saintes-Mariés, à mettre en rapport avec la prestigieuse légende magdaléenne, nous semble sujette à caution.

(13) GCNN n° 261 (vers 950).

(14) *Ut ecclesiam rehedificet, divinum officium in ea celebrare faciat et in melius restauret*, Ibidem n° 277 (19 VII 975).

(15) F. BENOIT, *L'abbaye de Montmajour*, Paris, 1928, p. 8.

(16) GCNN n° 291 (989) et 296 (15 V 992).

(17) POLY, *La Provence...* pp. 64-65.

(18) GCNN n° 280 (977) et 283 (16 VI 983).

(19) Ibidem n° 299 (21 I 1003/9).

(20) Ibidem n° 261 (vers 950).

(21) Inter muros civitatis, subtus mercatum, in loco ubi vocant Arelate, Ibidem n° 267 (XII 967).

(22) Terra Hebreorum, Ibidem ; cf. l'échange de terres entre le prévôt Peire et les juifs Bonastruc et Bonome dans le Trebon, Ibidem n° 305 (29 XII 1008 ?).

(23) Mansionibus tribus damus cum curtibus et exago. Hoc est inter muros civitatis, GCNN n° 267 (XII 967). ipsi laboratores suprascripti ipsa terra cum bono studio plantare vitis, podere et propagare et posa dare studeant et cum bene ad vineata fuerit, ipsi laboratores suprascripti de ipsa vinea imam medietatem ad proprium aiodem accipiant, Ibidem n° 280 (977).

(25) POLY, La Provence..., p. 31.

(26) E. SMYRL "La famille des Baux (Xe-XIIe siècles)" in Cahiers du C.E.S.M., 1968, p. 26.

(27) POLY, La Provence..., pp. 147-148.

(28) P.-A. AMARGIER "L'an mil à Montmajour, Archindric, scribe et abbé" dans Provence historique, 1973, p. 266 et "Raimbaud, moine de Saint-Victor, archevêque d'Arles (1030-1070) et sa famille de Reillanne" dans Centre Européen d'Etudes Burgondo-Médianes, n° 11, pp. 36-46.

(29) CSV n° 290 (20 VIII 970).

(30) 3.-P. POLY "Vocabulaire féodo-vassalique et aires de culture durant le Haut Moyen-Age" dans Lexicographie du latin médiéval, Paris, 1981, p. 171.

(31) POLY, La Provence..., pp. 43-59.

(32) M. AURELL, Une famille de la noblesse provençale au Moyen-Age : les Porcelet, Avignon, Théodore Aubanel, 1986 (sous presse), 1ère partie, chapitre 1.